



CC Neste Baronnies (Siren : 246500508)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Barthe-de-Neste
Arrondissement	Bagnères-de-Bigorre
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	20/12/1994
Date d'effet	20/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Maurice LOUDET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65250 LA-BARTHE-DE-NESTE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	5 483
Densité moyenne	34,29

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Avezac-Prat-Lahitte (216500546)	570
65	Bazus-Neste (216500769)	55
65	Capvern (216501270)	1 320
65	Escala (216501593)	416
65	Esparros (216501650)	167
65	Gazave (216501908)	70
65	Hèches (216502187)	608
65	Izaux (216502310)	197
65	La Barthe-de-Neste (216500694)	1 221
65	Labastide (216502393)	166
65	Laborde (216502419)	102
65	Lortet (216502799)	231
65	Mazouau (216503094)	17
65	Montoussé (216503227)	241
65	Saint-Arroman (216503854)	102

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 9

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) - <i>Gestion et protection des ressources en eau : Protection, maintien et valorisation des cours d'eau Production d'eau potable et gestion des réseaux Les actions liées aux ressources en eau sont considérées d'intérêt communautaire lorsqu'elles s'appliquent à plus de 20% de la population et à deux communes au moins.</i></li> <li>- Assainissement non collectif - <i>Assainissement : Etude et élaboration des schémas d'assainissement. Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : La CCNB assurera le contrôle des installations mais pas leurs mises aux normes.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>création d'aires de collectes sélectives pour les déchets non pris en compte dans les circuits de ramassage d'ordures ménagères - création de décharges contrôlées pour matériaux inertes.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aide à la petite enfance, enfance, famille et jeunes. - Participation financière auprès d'associations et organismes de développement des actions en faveur des personnes âgées. - Actions menées en faveur du maintien des personnes âgées sur le territoire communautaire : maintien à domicile ou en structure d'accueil.</i></li> </ul>

## Aménagement de l'espace

## - Schéma de secteur

*mise en oeuvre du schéma directeur défini en 1992 - mise en oeuvre du schéma directeur de jalonnement (signalisation) - toute étude ou planning susceptible de faire évaluer la communauté de communes vers un développement ultérieur*

## Voirie

## - Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien des voies communales figurant au tableau de classement des voies communales de chaque commune selon 3 catégories définies par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2007 (les voies ayant le caractère de rues, les voies hors agglomération, voies ayant le caractère de chemins, impasses ou ruelles. - Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées non motorisées.*

## Développement touristique

## - Tourisme

*- Création de zones d'activités économiques sur l'espace communautaire. Les études et les réalisations de zones d'activités économiques concernent l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de les céder à des utilisateurs publics ou privés. Sont d'intérêt communautaire toutes zones d'activités économiques visant à accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires, agricoles ou touristiques dont la superficie est égale ou supérieure à 3 hectares. Sont exclus de l'intérêt communautaire toutes les activités liées au thermalisme et à l'usage des eaux thermales de la station (construction et exploitation d'établissements commerciaux, thérapeutiques ou touristiques). - Création, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités touristiques s'appuyant sur les trois sites naturels et culturels du territoire communautaire : Le Gouffre d'Esparros Les Grottes de Labastide Les abris fortifiés de Lortet Sont d'intérêt communautaire, toutes actions pour la création, l'implantation et la promotion de zones d'activités d'une superficie de 3 hectares au moins. - Actions de développement économique : doivent dépasser le cadre communal et être capables de bénéficier d'une notoriété susceptible de franchir le territoire communautaire. - Actions de développement touristique d'intérêt communautaire : promotion et animation du territoire, de ses sites publics ou privés et de ses équipements ainsi que des produits qui en sont issus. - Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal à partir de deux points d'information, l'un principal, au siège de la CCNB et l'autre à Capvern les Bains.*

## Logement et habitat

## - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*réalisation de l'OPAH*

## Autres

## - Autres

*Technologie de l'information et de la communication - Maison NESTE Baronnies ? espace formation - Elaboration d'un schéma directeur de jalonnement relatif aux sites et équipements touristiques et reliant toutes les communes entre elles. - Plan d'information préventive et d'actions concernant les risques majeurs encourus par les citoyens du territoire. Sont considérés d'intérêt communautaire tous les risques touchant deux communes au moins du territoire. - Elaboration et approbation d'une charte de pays en lieu et place des communes membres. - Signature de contrats portant sur les politiques d'aménagement et de développement en application des procédures de contractualisation européennes, nationales, régionales et départementales. - Adhésion à une structure porteuse de pays. - Réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
65	Syndicat mixte PLATEAU de LANNEMEZAN ET VALLEES NESTE BAROUSSE (256502030)	SM fermé	25 754
65	Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Plateau de Lannemezan Nests Coteaux (200041234)	SM fermé	40 298

65	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes (200050235)	SM fermé	33 104
----	--	----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)